

# Directive Européenne 2008/96 Sécurité des infrastructures

**Rémy Marsolat CETE Lyon - DES** 



du Développement durable

et de l'Aménagement



l'avenir

## La directive

# Réseau routier trans-européen Instauration et mise en œuvre

- D'évaluation des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructure (nouvelle route ou modification substantielle du réseau existant)⇒ études d'impact
- D'audits de sécurité routière des projets d'infrastructure couvrant les étapes de la planification jusqu'à l'exploitation. ⇒ CSPR
- De la gestion de la sécurité du réseau routier existant.  $\Rightarrow$  **SURE**
- D'inspections de sécurité du réseau routier existant ⇒ ISRI pour inspecter de manière récurrente et systématique son réseau routier national

Mise en oeuvre de la directive au plus tard le 19 décembre 2010

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:319:0059:0067:FR:PDF

# Évaluation des incidences

### À priori

Démarche d'étude d'impact : circulaire française

- CIRCULAIRE N° 98-99 DU 20 OCTOBRE 1998 / INSTRUCTION RELATIVE AUX METHODES D'EVALUATION ECONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS EN RASE CAMPAGNE
- Mise à jour 23 mai 2007

Amélioration prévue de cette circulaire et application en urbain (méthode) en cours

## **CSPR**

#### **Objectifs**

- Obtenir un niveau optimal de sécurité pour les infrastructures nouvelles, ou rénovées
- Permettre la diffusion d'une culture sécurité dans les métiers de l'aménagement routier
- Mieux communiquer sur la qualité des projets routiers

#### **Principes**

- Une démarche qualité tout au long de la conception du projet
- Une inspection comprenant un audit de sécurité avant mise en service

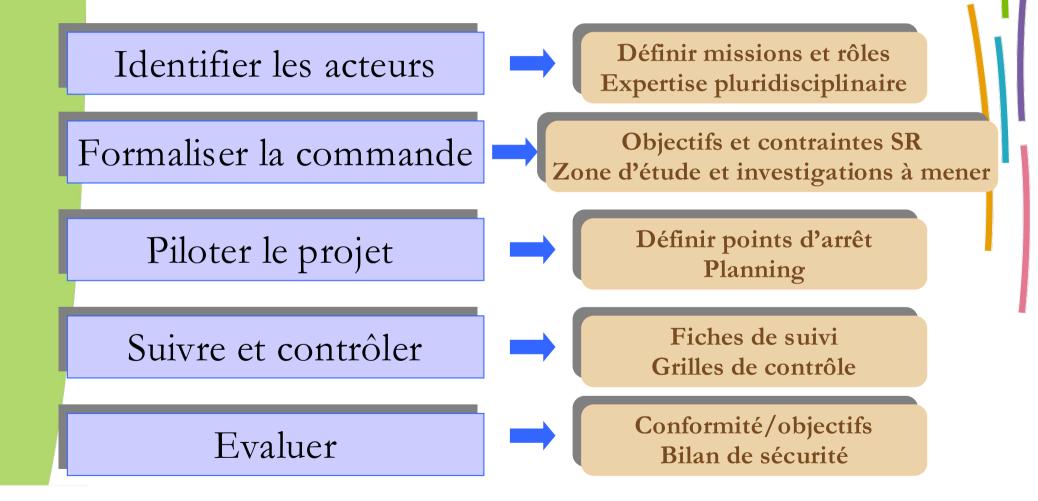
• Un bilan après mise en service (6 mois) et en situation d'usage

courant (3 ans)



http://www.setra.equipement.gouv.fr/CSPR,3060.html

# Démarche Qualité



# Démarche Qualité

#### Les grilles de contrôle

- Liste de questions à se poser au bon moment
- Par milieu (urbain, interurbain, VRU)
- Par phase d'études (EP, APS, Projet)

#### Avantages

- S'assurer que les « bonnes » questions ont été posées
- Enregistrer les résultats des contrôles et les suites données
- Justifier les choix délicats effectués
- Enregistrer les « risques » détectés lors d'une phase, et donc les points à surveiller durant la phase suivante

# Exemple grille APS

## Suivi des questions d'une phase sur l'autre Traçage des dérogations ou difficultés

		S'est-on assuré qu'on aura les emprises nécessaires pour :  • privilégier les solutions permettant de limiter la présence d'obstacles (plutôt que d'être obligé de les isoler)?					
APS	CG-14	<ul> <li>permettre la mise en place des aménagements et des équipements de sécurité,</li> <li>intégrer l'ensemble des circulations liées aux pratiques locales,</li> <li>régler les problèmes d'accès et de carrefours?</li> <li>Si ce n'est pas le cas, a-t-on prévu d'acquérir des emprises complémentaires ou, en milieu urbain a-t-on envisagé de privilégier la sécurité des usagers les plus exposés (piétons, cyclistes)?</li> <li>A-t-on la place nécessaire pour : permettre un tracé correct (profil en long, tracé en plan)?</li> </ul>					
	CG-16	A-t-on évité les conjonctions à risque ?					

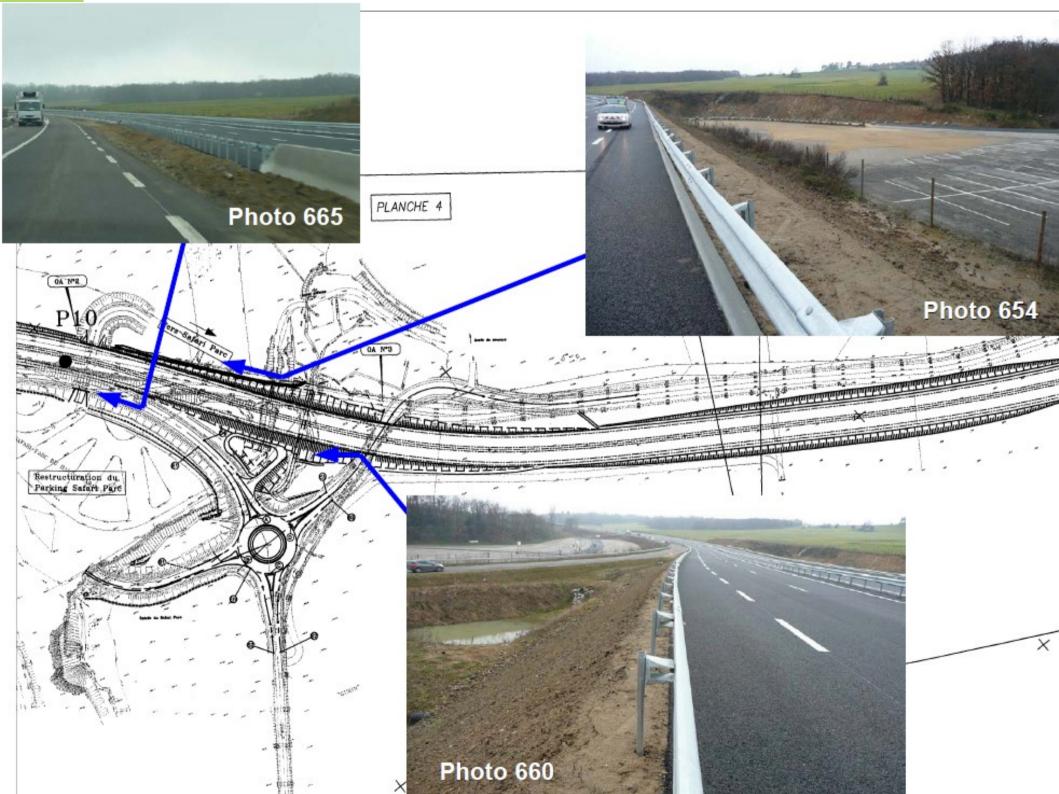
## Audit avant mise en service

#### Les auditeurs

- Les auditeurs sont des agents expérimentés dans le domaine de la sécurité ou du projet routier, issus des DDE, des DIR et des CETE
- Les auditeurs sont qualifiés lors d'une formation initiale spécifique incluant un audit

# Les grilles

				Altitudes			
Sous-thème	N°	Questionnement	Documents de référence	Objet/sans objet/pas d'élément pour répondre	Constat		
Lisibilité	l'usager est-elle suffisante, ARI		ICTAAL3.3 ARP3.3(R) SRR4.3b	Oui			
	1.2	Les phénomènes de fausse perspective ou de vue directe sur une voie latérale font-ils l'objet de dispositions appropriées ?		Non	Depuis <u>Annonay,</u> la vue sur l'ex RN 82 induit un phénomène de fausse perspective avec de plus un éblouissement possible sur 2 zones (photos 643, 645 et 658, 659).		
	appropriées ?						
	V.4	Les risques de chutes d'une certaine hauteur, ou sur voie ferrée, routière ou fluviale (ou encore l'intrusion dans une zone à risque, ou sur une chaussée adjacente) sont-ils compensés par l'implantation de dispositifs de retenue appropriés et conformes ?	ICTAAL 7.1.1. B) ARP8.2a et b SRR 16.2.3c	Non	<ul> <li>Risque de chute sur l'ex RN82 (photo 642);</li> <li>risque de chute pour 1 PL sur le parking du « Safari Parc » (photo 654);</li> <li>risque de chute d'un remblai très haut et/ou dans le bassin, pour un PL ou un car (photo 660);</li> <li>risque de chute en contrebas en raison d'une dénivellation brutale (photo 655).</li> </ul>		



## **Bilans**

# Observations pendant les 6 premiers mois après la mise en service

- Observation en situation d'usage du fonctionnement et des dysfonctionnements éventuels
- Prendre rapidement des mesures correctives

#### Bilan à 3 ans

- Gain de sécurité par rapport à la situation antérieure
- Finalités
- Rechercher des corrections si le résultat est mauvais
- Capitaliser les enseignements

## Sure

#### **Avantages**

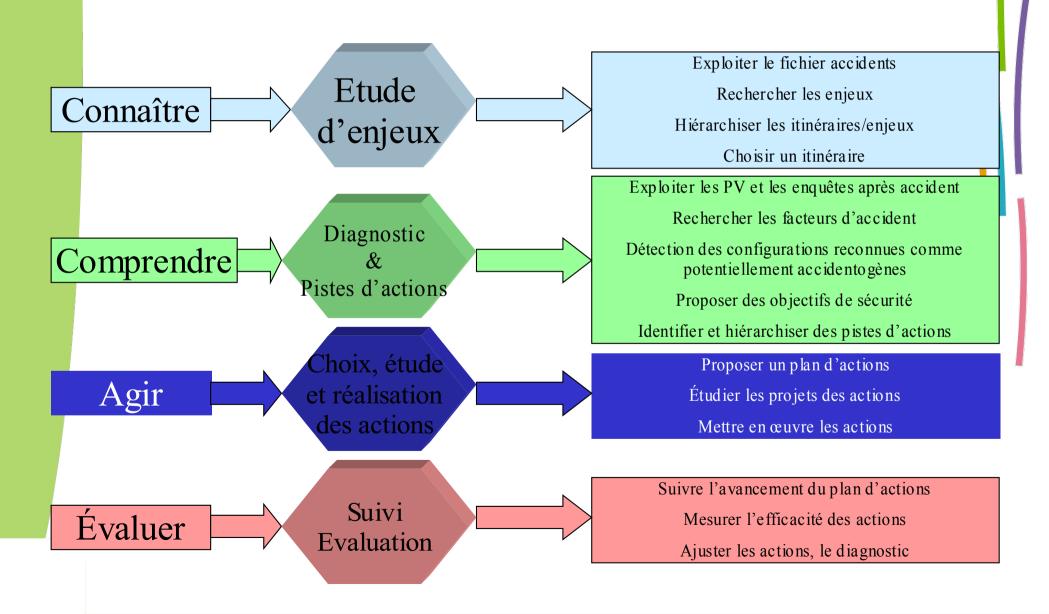
- Démarche globale avec évaluation
- Priorités en fonction de la réduction du nombre d'accidents attendue
- Compréhension par l'observation des dysfonctionnements spécifiques de chaque type de route
- Composante préventive
- Recherche une cohérence dans les aménagements
- Établit un dialogue entre les acteurs de la route (élus-forces de l'ordreexploitants-associations locales) sur les questions de sécurité routière

#### Méthode éprouvée sur le réseau Etat

http://www.sure.equipement.gouv.fr/



# SURE - Principes



## **ISRI**

#### **Objectifs**

- Outil pour le gestionnaire
- Améliorer la sécurité routière par la prévention

#### Principes de la démarche

- Préventive
- Simple, efficace et pragmatique
- Récurrente et systématique
- À l'initiative et au bénéfice du gestionnaire

#### Inspecteurs

- Découverte des singularités avec un « oeil neuf »
- Personnel qualifié
- Neutre
- Indépendant du gestionnaire local
- Non expert et non exhaustif

## ISRI

#### Idée

« Second regard » détectant des configurations que le gestionnaire ne remarque plus et qui méritent qu'il s'interroge

#### Dans les faits

- Relevé rapide et pragmatique
- Principales configurations pouvant interpeller ou surprendre l'usager
- Tous modes

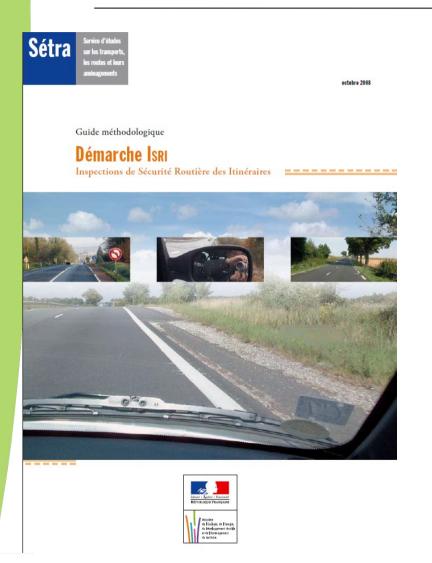
#### Les étapes

- étape 1 : la programmation et la commande du gestionnaire,
- étape 2 : la préparation de la visite d'inspection,
- étape 3 : la visite d'inspection proprement dite,
- étape 4 : la restitution des observations (compte-rendu, présentation au gestionnaire),
- étape 5 : l'examen du compte rendu,
- étape 6 : l'élaboration du rapport du gestionnaire,
- étape 7 : le suivi et l'évaluation.

## Exemple de relevé et de réponse du aestionnaire

Suite	7					
n°	PR	Relevé <sup>(2.0)</sup>	Commentaires	Critère(s) SRR <sup>(21)</sup> impacté(s)	Photos miniatures Source photos: Sina	Actions envisagees
13	15 + 100	Démarrage de ligne discontinue avant sommet légère cote. Présence de bâti.	Visibilité semblant réduite	v		Vérifier sur site (3)
14	16 + 200	Délaissé créant fausse perspective	Perte de lisibilité	L		A étudier (4)
15	>17 + 100	Pas de possibilité d'arrêt sur la section à 2 x 2, sauf PAU sur 10 km environ	Jusque - PR 28	E		Mener une étude sur l'ensemble de l'it inémire (4)
16	19 + 650	Alignement d'arbres en bordure proche		G		Prévoir la pose de dispositifs de retenue (3)
17	21 + 300	Accotement en mauvais état		E		Vérifier l'ensemble de l'itinéraire et hiérarchiser le niveau de danger (1 – 4)
18	23 + 900	Piétons sur accotement en agglo	Accotement non traité, ressemblant à une voie de circulation	F		Prendre contact avec le maire et suggérer une étude de cheminement piétonnier (4)

# Guide et exemple



Exemple A75

http://www.setra.developpement-durable.gouv.fr/Demarche-ISRI-Inspections-de.html

## Carte officielle

